

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS613

présenté par

M. Midy, rapporteur général, M. Masségli, rapporteur thématique Mme Clapot, rapporteure thématique Mme Le Hénanff, rapporteure thématique et Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 31

I. – Après la référence :

« 5° »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 20 :

« Il est inséré un titre IV *bis* ainsi rédigé : ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 21, substituer à la référence :

« V »,

la référence :

« IV *bis* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.